Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20261016-2026_030-DE

PLONEIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

Le 16 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du Conseil sous la présidence de Murielle FRANCIUS, suivant convocation transmise le samedi 10 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BARIOU Sylvain, BERNARD Denis, BIGER Hervé, CANSIER Elodie, CORNEC Caroline, DESCHAMPS François, DOUGET Denis, FRANCIUS Murielle, GREIJDANUS Gaby, LE BERRE Michel, LE BLEIS Fanny, LE FAOU Maeva, LE ROY Stéphanie, MEUR Elisabeth, TUAL David
Excusé ayant donné procuration : BARRE Stéphane à DOUGET Denis, BRUNET Véronique à FRANCIUS Murielle, LAUDEN André à CORNEC Caroline
Absents : CADRAN Louis

Secrétaire de séance : MEUR Elisabeth

2026-030 - DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

La formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment par son article L2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Mme la Maire indique les conditions pour une prise en charge de formation :

- Les organismes de formations doivent être agréés
- Formulaire à déposer en mairie précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune
- Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses
- Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus

Il est proposé au Conseil Municipal que les formations des élus soient en lien avec leurs délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions et d'allouer une enveloppe budgétaire maximale d'un montant de 1 000 € (soit 20 % des indemnités de fonction) consacrée chaque année à la formation des élus.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour,

- ADOPTE la proposition de la Maire,
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20261016-2026_030-DE

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 16 octobre 2026

La présidence de séance,
Murielle FRANCIUS

Le secrétariat de séance,
Elisabeth MEUR